



CHSCT du 7 avril 2016

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, M. PAILLET, M. GARBUNOW

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. TEUILLIERAS (T), Mme DENAUX (S)

CGT FO : Mme BENECH (T), M. BASTIEN (T)

SOLIDAIRES : M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (S)

M. THIEBAUT (ISST)

Mme FERELLEC, secrétaire animatrice

Mme ANGLADE, référente assistante de prévention

M. MORISSEAU ouvre la séance après s'être assuré que le quorum est atteint.

Il présente M. THIEBAUT qui remplace M. ESPINAT, Inspecteur Santé et Sécurité au travail.

1- Approbation du procès verbal de la réunion du 6 octobre 2015

Sans observations particulières, le procès verbal de la réunion du 6 octobre 2015 est adopté.

2 – Présentation de la note d'orientation 2016

M. THIEBAUT présente la note d'orientation pour 2016 dont les axes prioritaires sont :

- Évaluation et prévention des risques professionnels (prévention des risques de chutes et des risques routiers, prévention des risques psycho-sociaux, prévention du risque d'incendie et de panique, soutenir le retour au travail après une longue absence pour maladie)
- Moyens mis en œuvre (révision du règlement intérieur, bilan général, certification de services faits, formation des membres du CHS, formation des gestionnaires de site.
- Utilisation de l'accord-cadre portant sur les interventions ergonomiques
- Médecine de prévention (dispositif de médecin collaborateur)

3 – Bilan d'activité d'activité du CHSCT 2015

Mme FERELLEC nous présente « la lettre du CHSCT du Cantal » qui retrace l'activité de l'instance en 2015. Celle-ci sera consultable prochainement sur le site intranet local.

4 – Bilan DUERP 2014/2015

Mme ANGLADE présente le bilan du DUERP 2014/2015 ;

Les principaux risques recensés étaient : le travail sur écran, les exigences du travail, les risques d'agression, les risques routiers, les risques liés à l'activité physique.

5 – Présentation du DUERP 2015/2016 – validation du PAP

Mme ANGLADE précise que le DUERP a fait l'objet d'une consultation de l'ensemble des agents. Un groupe de travail du 4 février 2016 en a extrait le PAP 2016 qui recense 22 actions à mener. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les représentants du personnel.

6 – Proposition de mise en place d'une cellule de veille des risques psycho-sociaux

M. MORISSEAU propose la création d'un comité de veille des risques psycho-sociaux composé de membres des représentants de la direction, des organisations syndicales, du médecin de prévention, de la correspondante sociale, de l'assistante de prévention avec l'assistance du service social.

Ce comité concerne :

- les cas individuels si et seulement si l'agent a donné son accord à l'interlocuteur qu'il a saisi en 1ère instance,
- les cas collectifs : concernant les difficultés récurrentes sur 1 ou plusieurs sites et/ou des questions générales relatives aux conditions de vie au travail.

Les travaux de ce comité seront confidentiels.

Après discussions, les membres du CHSCT acceptent sa mise en place à la condition que ce comité soit une émanation du CHS et que celui-ci soit seul décisionnaire sur les propositions d'actions qui en découleraient.

7 – Examen des registres hygiène et sécurité

SIP/SIE Mauriac : Demande de 9 tapis de souris ergonomiques (demandes satisfaites) – Problème de particules orange qui tombent du plafond (demande d'analyse)

SPF : demande de siège ergonomique (satisfait)

Trésorerie de St Flour : Demande de siège ergonomique (avis du médecin de prévention)

SIP-SIE Mauriac : Demande de tapis de souris ergonomique (crédits CHS)

CDIF : Demande de siège ergonomique après avis du Médecin de prévention (CHS) – Demande de lampe avec variateur (demande satisfaite par crédits DDFIP) – Changement d'une roulette de siège (fait) – demande de souris sans fil pour le poste d'accueil

Trésorerie Aurillac-Be : Vérification tiroir caisse (intervention des agents de service) – fils au sol

Trésorerie Chaudes-Aigues : Demande de tapis de souris ergonomique (crédits CHS) – Demande de 2 souris sans fil, un repose-pied, un climatiseur.

DDFIP : Demande de tapis de souris ergonomique

8 – Budget 2016 – Fiches de propositions

Le budget 2016 s'élève à **36 800 €**.

Les représentants du personnel décident unanimement de retenir les actions suivantes :

- Pose de réglottes pour rampe d'accès handicapés à Mauriac : 442,81 €
- Pose de dalles en PVC, trésorerie d'Aurillac Be : 6 209 €
- Réfection éclairage cage d'escalier et paliers à St Flour : 1 582,92 €
- Achat de chaussures de sécurité pour agents de service : 140 €
- Achat de 2 fauteuils sur avis du médecin de prévention : 940 €
- Achat d'une fontaine à eau pour Mauriac : 780 €
- Achat de stores au SPF : 1 521 €
- Formation gestion des conflits : 970 €
- Formation gestion du stress : 970 €
- Formation ergonomie au bureau : 970 €
- Formation au risque routier : 2 x 537,60 €, soit 1 075,20 €
- Formation évacuation : 600 €
- Formation au 1^{er} secours : 600 €.

9 – Questions diverses

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle, comme lors de chaque réunion, ses inquiétudes sur la pertinence de l'utilisation des crédits du CHSCT :

« Des crédits ministériels sont mis à la disposition du président qui recueille l'avis du comité sur les mesures à financer dans le cadre du programme d'interventions du CHSCT. Cette dotation doit leur permettre d'impulser les orientations ministérielles au travers d'actions inter-directionnelles (notamment les formations) ou d'actions plus ciblées.

Cette dotation spécifique ne doit donc pas servir aux financements des actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments, ...) qui sont financées par les directions.

Trois critères principaux doivent présider à l'emploi des crédits des CHSCT : l'exemplarité, la complémentarité ou l'urgence.

C'est en fonction des axes ministériels d'action et des objectifs de prévention qu'ils auront fixés pour l'année que les CHSCT pourront décider du co-financement ou de la prise en charge de certaines actions présentées dans les programmes de prévention directionnels au titre de la complémentarité, soit décider d'actions propres au CHSCT au titre de l'exemplarité ou de l'urgence. Il appartient aux présidents de s'assurer que les dépenses envisagées relèvent effectivement du budget de leur comité. »

M. MORISSEAU a le sentiment qu'effectivement certaines actions financées par le CHS ne sont pas de son domaine de compétence, c'est l'absence de propositions suffisantes qui conduisent à utiliser les crédits dans d'autres domaines.

M. HINDERSCHID (CGT) souhaite que l'on revienne à un système de co-financement. Faire financer entièrement des travaux par le budget départemental ou par le budget CHS, alors que seulement une partie de ceux-ci concerne l'hygiène et la sécurité relève de la facilité, des financements croisés seraient plus pertinents.

M. HINDERSCHID (CGT) demande si la ville d'Aurillac prendra en charge le remplacement des fenêtres de la Trésorerie d'Aurillac.

M. MORISSEAU, en l'absence de réponse écrite, relancera le dossier qui pour autant, semble mal engagé.

M. HINDERSCHID (CGT) demande où en est le dossier du relogement de la Trésorerie de Laroquebrou.

M. MORISSEAU indique que, pour l'instant, il est au point mort : les sites envisagés jusqu'à présent ne donnant pas satisfaction.

M. MORISSEAU envisage de constituer un groupe de travail pour la ré-installation, place de la Paix, des agents actuellement sur le site de FIRMINY.

M. MORISSEAU annonce la tenue du prochain CHSCT au 7 juin 2016.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 12h45.

Vos représentants au CHSCT : José TEUILLIERAS, Daniel HINDERSCHID, Marie-Hélène DENAUX